

# Compte rendu de Réunion

- > Commission de Quartier 5.2
- > Rangueil – Sauzelong – Pech David - Pouvoirville

Le 12 décembre 2016

> *Lieu : Maison de Quartier de Pouvoirville, 4 impasse de Sarrangines*

> *Participation : 70 personnes*

> *Élus présents :*

- *Madame Annette LAIGNEAU, Adjointe au Maire en charge de l'Urbanisme*
- *Madame Florie LACROIX, Maire de Quartier Rangueil, Sauzelong, Pech David, Pouvoirville*

> *Partenaires extérieurs :*

- *Monsieur Paul MERAULT, Commandant de la Division Mirail Police Nationale*
- *Monsieur François ROUSSEAU, Commandant secteur Sud Police Nationale*

> *Services municipaux (MDT) et métropolitains (TM) présents :*

- *Monsieur Francis ESCALES, Responsable Coordination des procédures d'Urbanisme – MDT / TM*
- *Monsieur Édouard TOURDJMAN, Chef de service Gestion de l'Espace public Pôle Territorial Est – TM*
- *Monsieur Fabrice CREPY, service Gestion de l'espace public Pôle Territorial Est – TM*
- *Monsieur Patrick SCHIAVO, Directeur Adjoint section opérationnelle, Police Municipale - MDT*
- *Monsieur Florent WAEGHEMAEKER, Chargé de secteur Sud-Est, Direction de la Démocratie Locale - MDT*
- *Madame Hélène PERNOT, Référente Quartier 5.2, Direction de la Démocratie, Locale Secteur Sud Est - MDT*

Madame Florie LACROIX accueille et remercie l'assistance dont le Comité de Quartier de Pouvoirville – CSLP, pour l'accueil et la préparation de la réunion dans les locaux ainsi que pour toutes leurs actions menées au quotidien sur le quartier.

Elle félicite Monsieur COUSSEMAEKER pour son élection au poste de Président du CSLP.

Madame LACROIX remercie Annette LAIGNEAU pour sa présence ainsi que les services représentés dont M. MERAULT et M. ROUSSEAU représentant la Police Nationale.

Madame LACROIX rappelle l'ordre du jour de la Commission de Quartier :

- Quartier surveillé : le dispositif de participation citoyenne
- Urbanisme et aménagement : point sur les processus (PLUiH et PADD)
- Vie dans le quartier et réalisations
- Questions diverses.

Diffusion d'un diaporama annexé à ce compte rendu.

**1 - Quartier surveillé : le dispositif de participation citoyenne** Intervenant : Commandant Paul MERAULT.

Le constat est le suivant : une hausse de 10 % des cambriolages en Haute-Garonne depuis le début de l'année 2016 par rapport à 2015. Cette hausse pourrait atteindre les 20 % sur cette fin décembre.

Face à ce constat et afin de renforcer la vigilance dans les quartiers et diminuer le risque de cambriolages et vols avec effraction, l'État a mis en place un dispositif de « participation citoyenne » porté par la Police Nationale. Ce dispositif est déjà opérationnel dans les zones rurales.

Il consiste à faire participer les acteurs locaux de la sécurité, ainsi que la population concernée, à la sécurité de leur propre environnement et vise à accroître le niveau de sécurité du secteur choisi. Il encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait suspect.

Attention ! Ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la Police Nationale.

L'objectif est de sensibiliser les résidents aux phénomènes de délinquance d'appropriation en adoptant des actes élémentaires de prévention : surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, ramassage de courrier, signalement aux forces de l'ordre des faits d'incivilités, des démarcheurs suspects...

Il contribue également au renouvellement du "lien social" en ce qu'il renforce le contact et les échanges entre les habitants du quartier ou de la résidence, générant ainsi des solidarités de voisinage.

Sur le quartier 5.2, le territoire de Pouvourville a été proposé en terme de zonage d'expérimentation. C'est en effet une zone pavillonnaire retenue en concertation entre la Ville de Toulouse et la Police Nationale.

Une liste est proposée lors de la Commission pour inscription d'habitants volontaires pour participer à ce dispositif.

**> Information sur le fonctionnement de la Police Municipale** - intervenant : Monsieur Patrick SCHIAVO, Directeur Adjoint.

Pour rappel, il y a 3 ans, les effectifs étaient de 180 agents au sein de la Police Municipale, en 2016, ils sont de 250 agents et d'ici 2020 ils seront de 330 agents.

Actuellement, une majorité de villes augmentent leurs effectifs d'où des difficultés de recruter en masse et rapidement. Ces recrutements nécessitent une formation d'1 an avant de devenir opérationnels.

Quelques éléments sur l'actualité du service :

- création récente d'une brigade de nuit : 42 agents y travaillent 24h sur 24h.
- 20 agents motorisés composent la « brigade d'intervention rapide » : ils interviennent notamment à partir des appels réalisés au service Allô Toulouse (05 61 222 222).
- Renforcement de l'effectif du Poste de Commande Radio et du Centre de vidéo protection.
- 31 agents ont été recrutés dernièrement suite à un concours. Ils sont en formation pour un an (école, stages d'observation et d'armement). Ils seront intégrés au fur et à mesure aux effectifs actuels.

Sur l'année 2017, La police Municipale va se mettre en place de façon territorialisée sur les quartiers. Ces agents seront fidélisés, reconnaissables et accessibles. Il seront en lien direct avec la Police Nationale pour les remontées d'informations.

La vidéoprotection se développe également : 3 caméras vont être installées en 2016 sur le quartier 5.2 : 2 à Sauzelong, 1 sur Rangueil. L'implantation de 6 nouvelles caméras est prévue en 2017.

#### > Interventions / échanges avec la salle :

**Question :** La Police Nationale a-t-elle le droit d'intervenir à l'intérieur d'une résidence privée (propriété privée, co-propriété avec un syndic ou propriété d'un bailleur) ?

**Éléments de réponse :** La Police Nationale ne peut intervenir pour des délits commis dans une résidence privée que si elle est en possession d'une réquisition fournie par le propriétaire, le syndic ou le bailleur. Le cas de flagrant délit fait exception à cette règle puisque l'intervention directe des services est possible dans cette situation.

Par ailleurs il est rappelé que lorsqu'un individu commet des actes délictueux (dégradations sur véhicules ou autres) dans une résidence, il est important de déposer plainte de manière individuelle ou collective.

Il est possible également d'installer une vidéo surveillance ou de renforcer la sécurisation des accès sur les propriétés. Pour cela, un service de référent de sûreté existe au sein de la Police Nationale qui peut apporter des conseils et proposer plusieurs types de solutions à envisager.

**Question :** Pourquoi les commissariats sont-ils fermés la nuit ?

**Éléments de réponse :** La Police Nationale explique que des questions de disponibilité des effectifs sont en jeu concernant la présence des agents de police la nuit. La plupart des commissariats ferment à 18h. Néanmoins, 5 commissariats sont ouverts la nuit : le Commissariat central à l'Embouchure, le Commissariat du Mirail, de Colomiers, de Blagnac et de Tournefeuille.

Par ailleurs, la Police Municipale n'est pas joignable en direct mais, par contre, des interventions sont possibles par le biais d'Allô Toulouse (05 61 222 222).

Les problèmes rencontrés peuvent également remonter via le Maire de Quartier qui peut être saisi par courrier, par mail ou sur RDV lors de ses permanences à la Mairie de Quartier de Sauzelong.

Le « contraventionnel » est géré par la Police Municipale, le plus « conflictuel » ou mettant en jeu la sécurité physique des personnes est suivi par la Police Nationale.

**Question** : Peut-on disposer de conseils auprès de la Police Nationale pour trouver une société de surveillance ou d'assistance technique pour protéger son habitation ?

**Éléments de réponse** : La Police Nationale indique qu'il existe une unité spécialisée qui réalise des diagnostics de sûreté. Cette unité dépend du Capitaine de Lattre. Elle ne renseigne néanmoins pas les propriétaires à titre individuel. Il convient que la démarche de demande de conseils se fasse via un syndicat de copropriété, un conseil syndical ou du moins que les demandeurs soient réunis de façon collective.

Diffusion de 2 flyers en fin de présentation (disponibles au Commissariat route de Narbonne) :

- Comment procéder en cas de cambriolages ?
- Opération « Tranquillité vacances ».

**2 - Urbanisme et aménagement : point sur les processus PLUiH et PADD** présentation par Madame Annette LAIGNEAU.

**Présentation du PLUiH :**

Le Conseil de la Métropole a décidé d'engager l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme intercommunal - Habitat (PLUi-H) pour les 37 communes membres, par délibération du 9 avril 2015. Cette procédure a pour objectif de promouvoir la construction d'un projet urbain pour la Métropole, en élaborant un seul et même document pour les 37 communes membres.

**Les grands enjeux du PLUi-H sont :**

- la démographie : Toulouse accueille 8 000 habitants supplémentaires chaque année depuis 20 ans et en accueillera certainement plus de 150 000 d'ici 2030. L'objectif est notamment de permettre aux familles de s'installer sur le territoire de la Ville ;
- le logement : développer une offre en logement diversifiée et de qualité avec une production de 6 500 à 7 500 logements par an répartis sur le territoire en favorisant la mixité sociale ;

- les déplacements : prioriser et intensifier l'urbanisation dans les secteurs bien desservis et favoriser l'alternative à la voiture en renforçant le recours aux transports en commun et aux modes doux ;
- l'urbanisation : limiter les constructions sur l'espace agricole et privilégier le développement de la ville sur elle-même.
- l'économie : organiser et valoriser les territoires de l'économie pour mieux accueillir les entreprises, favoriser l'adaptation des sites existants et développer une agriculture de proximité au bénéfice des habitants ;
- la proximité : s'appuyer sur les « cœurs de ville » bien équipés pour accueillir les habitants et protéger les commerces dans les centres villes et les cœurs de quartier ;
- l'environnement : faire du paysage et de la Trame Verte et Bleue (sites naturels reliés entre eux pour former un réseau écologique) des éléments fondateurs du projet urbain.

#### Les objectifs du PLUi-H repartis en 5 thèmes :

La délibération du 9 avril 2015 comporte 31 objectifs organisés autour de cinq principaux thèmes :

- Aménagement
- Gestion des ressources naturelles
- Développement économique
- Habitat
- Mobilité

#### Les étapes de la procédure

Cinq grandes étapes vont se dérouler jusqu'à son approbation par le Conseil de la Métropole à l'horizon 2019, selon le calendrier prévisionnel suivant :

1. **Avril 2015** : [Délibération du conseil de la Métropole](#) qui prescrit l'élaboration du PLUi-H et ouvre la concertation
2. **2016** : Première série de réunions publiques - Débat du **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** dans les Conseils Municipaux puis en Conseil de la Métropole
3. **2017** : Deuxième série de réunions publiques - Bilan de la concertation et délibération arrêtant le projet de PLUi-H
4. **2018** : Enquête publique sur le projet de PLUi-H
5. **2019** : Mise en application du PLUi-H

Chaque citoyen est invité à participer à l'élaboration du PLUiH.

Pour s'informer : un dossier et des panneaux de concertation (consul-tables sur internet, au siège de Toulouse Métropole ou dans les 5 Maisons de la Citoyenneté, à la mairie de quartier de Lardenne et dans les mairies des 36 autres communes.

Pour échanger et débattre : des réunions publiques et des ateliers thématiques.

Pour s'exprimer : par internet, par courrier ou par écrit dans des registres d'observation.

A venir : des réunions publiques en février et mars 2017 sur les orientations et la traduction réglementaire du PLUiH.

Par ailleurs, pour le secteur Sud-Est comme 5 des 6 Secteurs de la Ville (hors centre ville lié au projet de l'urbaniste Joan BUSQUETS), une étude d'urbaniste a été commanditée par la Ville de Toulouse pour accompagner les réflexions sur le développement urbain du Secteur et nourrir des propositions pour le PLUi-H. Celle-ci a été confiée à la Fabrique Urbaine. Une présentation/débat sur le sujet a été réalisé avec les bureaux des Commissions de quartier du secteur le 17 octobre dernier. En 2017, la concertation se poursuivra avec des ateliers de travail spécifiques.

#### > Interventions / échanges avec la salle :

**Question** : Le fait d'accueillir des nouveaux arrivants ne va-t-il pas favoriser les constructions en hauteur ?

**Éléments de réponse** : Madame LAIGNEAU explique que la densité n'est pas liée à la hauteur mais à des formes urbaines à définir. Toute nouvelle construction sera encadrée et respectera le cadre du quartier (R+1, R+2). Dans les ZAC plus adaptées à une densification plus intense, on peut par exemple favoriser les constructions plus hautes car le contexte environnemental est différent : les voiries et les espaces publics sont plus généreux.

**Remarque** : Beaucoup de constructions sur les chemins de la Salade Ponsan et des Maraîchers, disparition des maisons individuelles remplacées par du collectif. Il en découle des problèmes de circulation et de stationnement...

**Éléments de réponse** : Madame LAIGNEAU confirme que des toulousains vendent leur patrimoine à des promoteurs ; ce qui relève du droit privé. Ces constructions relèvent du PLU approuvé en 2012 avec des Permis de Construire (PC) délivrés avant 2014. Actuellement, les PC sont délivrés avec un PLU modifié à la marge (fin 2016).

Malgré le refus par la Ville de Toulouse de certains PC reposant sur les problématiques évoquées, la Mairie ne peut néanmoins se défaire des règles du PLU en cours.

Ainsi, certains promoteurs obtiennent gain de cause après recours auprès du Tribunal Administratif.

**Remarque** : L'accroissement de la démographie sur la Ville et l'attractivité toulousaine sont des éléments positifs mais la désertification des villes environnantes est aussi un problème. Il faut organiser le tissage économique entre ces différents niveaux et parfois aussi éviter de s'enorgueillir trop rapidement sur Toulouse.

**Éléments de réponse** : Madame LAIGNEAU confirme qu'effectivement, Toulouse est une ville économiquement attractive. Les offres d'emplois dans l'aéronautique sont nombreuses et les nouvelles technologies dans le domaine de la santé, par exemple, sont porteuses. Il existe donc un véritable vivier d'emplois dont il ne s'agit pas particulièrement de s'enorgueillir ; c'est avant tout un simple fait.

Sur Toulouse, 4 000 naissances par an entraînent une croissance de la population ; ceci explique, entre autres, ce développement et le besoin en logements.

A ce jour, les villes moyennes qui étaient en perte de population se stabilisent.

Un travail en partenariat à plusieurs niveaux pour voir comment cette attractivité peut profiter aussi aux villes limitrophes (Carcassonne, Cahors, Agen, Saint-Gaudens, Castres...) afin de trouver un équilibre est en cours :

- via un travail concernant les 4 SCOT (Schémas de COhérence Territoriaux) de la grande aire urbaine (plusieurs intercommunalités concernées)
- via la création d'une instance du « dialogue métropolitain » qui réunit les maires de ces communes. Une première action partenariale « la biennale du patrimoine » a, par exemple, été organisée en novembre dernier par cette association.

Néanmoins, la création d'un pôle métropolitain (pôles qui existent sur d'autres territoires) a été refusée par un certain nombre de villes. Le débat et la construction commune doit encore effectivement se poursuivre.

**Question** : Un riverain du Chemin du Manel interroge Mme LAIGNEAU sur 2 sujets :

- un PC délivré pour une construction d'un rez de chaussée + 1 étage => qu'en est-il du dimensionnement de la voie par rapport au flux de véhicules généré par cette nouvelle construction ?
- La Ferme d'Habitat Solidaire : construction de 4 chalets sans PC en limite de propriété. Un recours déposé auprès du Tribunal Administratif a été débouté. Un nouveau recours reste en attente de réponse.

**Éléments de réponse** : Madame LAIGNEAU indique que ce dossier est connu et suivi par le service de l'urbanisme. Un contentieux est effectivement en cours.

Madame LAIGNEAU rappelle qu'un recours gracieux est possible lorsqu'un PC n'est pas légal.

Ce dossier sera suivi de près par les services concernés.



**Remarque** : Certains participants déplorent la délivrance de PC à des promoteurs à Pouvoirville sans que les infrastructures existantes ne soient adaptées (voiries, équipements).

**Éléments de réponse** : Madame LAIGNEAU souligne que les services (Espaces Verts, Pôle,...) sont interrogés et donnent leur avis avant l'accord formel sur un PC. Il s'agit effectivement de contextualiser chaque demande et demander le cas échéant de retravailler certains aspects du projet en fonction de la configuration locale.

**Remarque** : Plusieurs riverains soulignent les problèmes de stationnement récurrents sur Pouvoirville : rue Goscinny, rue Hergé...

**Éléments de réponse** : Madame LAIGNEAU rappelle qu'une des priorités de la modification du PLU est l'augmentation des places de parking dans les constructions réalisées par les promoteurs.

Florent WAEGHEMAEKER, Chargé de secteur, invite les personnes intéressées à se rendre à la Maison de la Citoyenneté Sud Est, 81 rue Saint Roch, pour consulter les documents sur le PLUi-H et inscrire leurs remarques sur les registres à disposition. Un registre dématérialisé est également accessible sur : <http://www.toulouse-metropole.fr/projets/plan-local-d-urbanisme-intercommunal/registre#/>

### 3 - Vie dans le quartier et réalisations

Présentation réalisée par Madame LACROIX - Voir diaporama joint.

### 4 - Questions diverses

**Question** : Sur le Chemin des Maraîchers, la vitesse est excessive, la voie est très accidentogène malgré l'aménagement réalisé, il y a un mauvais entretien des espaces verts.

**Éléments de réponse** : Cette question de la sécurisation de la circulation est bien prise en compte par les services du Pôle présents à la commission. Une étude sera réalisée.

En outre, Madame LACROIX indique qu'une demande sera adressée au service des Espaces Verts pour le remplacement des arbres du terre plein central.

Par ailleurs, concernant le désherbage, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le « zéro phyto » sera appliqué en conformité avec les directives environnementales européennes. De ce fait, les habitants doivent s'attendre à voir à l'avenir plus de verdure sur les trottoirs, dans les caniveaux ou autres espaces interstitiels qui faisaient auparavant l'objet de traitement par des produits chimiques de désherbage.

**Remarque** : Une participante remercie la Ville et la Métropole pour la réalisation du marquage au sol sur l'intégralité de la voie du Chemin du Canal. La zone 30 est dorénavant respectée.

**Éléments de réponse** : Madame LACROIX rappelle que cette intervention a été réalisée par le Pôle après sollicitation des habitants et suite au diagnostic en marchant réalisé localement le 9 novembre dernier.

**Question** : Que va-t'il advenir de la parcelle sur laquelle est positionné le mur anti-bruit témoin ?

**Éléments de réponse** : Le Pôle territorial informe les participants que la DREAL (service Etat) cédera à l'euro symbolique cette parcelle à la Métropole afin que cette dernière réalise un parking, réhabilite les trottoirs et travaille sur les modes doux pour une meilleure desserte du site. Cet aménagement sera réalisé à l'issue du chantier sur les murs antibruit.

**Remarque** : Chemin de Narrade, la vitesse reste excessive malgré les aménagements réalisés (coussins lyonnais).

**Éléments de réponse** : Le Pôle étudie la réalisation d'un plateau ralentisseur et de la mise en sens unique de cette voie. Cette proposition, après avis de Madame LACROIX, sera présentée aux riverains courant 2017.

Il existe des outils pour limiter la vitesse : chicanes, coussins lyonnais et plateau ralentisseur. La réponse la plus efficace reste néanmoins le respect du code de la route.

**Remarque** : Des ornières sur la partie basse du Chemin des Canalets sont présentes.

**Réponse** : Le Pôle prend en compte cette demande.

**Remarque** : Il conviendrait d'améliorer l'état de la voie d'accès menant à la piscine de Pech David.

**Réponse** : Une demande via la Démocratie Locale sera adressée au service des Sports gestionnaire de cet équipement.

**Remarque** : Des vitesses excessives des automobilistes qui arrivent de la rocade sur le carrefour à l'entrée du Chemin des Étroits sont relevées.

**Éléments de réponse** : Le Pôle vérifiera l'accidentologie de cette zone. Au 1<sup>er</sup> janvier, les voies départementales deviennent compétence de la Métropole, le Pôle prend en compte cette demande et proposera un nouveau marquage au sol et une nouvelle signalétique.

Madame LACROIX clôture la commission et invite l'assistance à se retrouver autour d'un pot de convivialité.